



CORREZE

1 rue de l'Hôtel de Ville
19460 NAVES



Règlement graphique

Echelle : 1 / 5000	Phase : 5	Plan : SUD-EST
--------------------	-----------	----------------

Ind.	Date:	Observations / Modifications :	Dess.	Verif
1	30/05/2013	Approbation de la révision générale	MD	
2	11/03/2015	Approbation de la modification simplifiée n°2	MD	
3	16/02/2017	Approbation de la révision allégée n°1	MD	
4	12/04/2019	Approbation de la révision allégée n°2	MD	
5	25/05/2020	Approbation de la modification n°1	MD	
6	08/07/2021	Approbation de la modification simplifiée n°4	MD	
7	11/07/2023	Approbation de la modification simplifiée n°5	MD	

N° de dossier : XXXX

 Zones du PLU

- ★ Bâtiment identifié pour un changement de destination
★ Elément bâti à protéger (repéré au titre de l'article L.123.1.5-7° du CU)

-  Espaces boisés classés
-  Emplacements réservés
- Boisement ou verger existant à protéger (repéré au titre de l'article L.123.1.5-7° du CU)
- Périmètre des orientations d'aménagement

Autres indications

- ☐ Canalisation de gaz
☐ Zonage réglementaire du PPRi Corrèze Amont
☐ Couloir d'isolation acoustique de 100 m de part et d'autre de la RD 1120 et 250 m de part et d'autre de l'A89

Liste des emplacements réservés

N° - Destination - Bénéficiaire

- 1 - Parking rue de l'Abbé Niel - Commune
- 2 - Station d'épuration-Pont de Peyrelevalde - Commune
- 3 - Espace vert, liaison douce rue des Arènes - Commune
- 4 - Espace vert, liaison douce rue des Arène - Commune
- 7 - Station d'épuration-La Gare - Commune

